

AUTO

Êtes-vous bien assurés ?



L'assurance d'un esprit de famille



TRANSMISSION

La Clairière de
Rethondes, symbole
de la paix retrouvée

VOS CONTRATS

Nouveau : assurance
emprunteur pour les
Opex

VOTRE MUTUELLE

Résultats 2017 :
les chiffres



Dominique Burlett
Président

Au lendemain de la victoire remarquable des Bleus lors de la coupe du Monde de football, il semble de bon aloi de retenir ce qui a sous-tendu cette victoire de notre équipe : volonté de gagner, solidarité, plaisir partagé d'agir ensemble et respect des traditions. Cette équipe a su surmonter ses doutes et ses faiblesses pour aller jusqu'au bout et vaincre.

Le challenge de La France Mutualiste est au moins aussi grand : diversification de l'offre, meilleure qualité de service, élargissement du cercle des adhérents... La concurrence est forte mais notre équipe, armée de bénévoles et de salariés qui en veulent, a un excellent potentiel.

2017 s'est terminé avec de bons résultats et une assemblée générale 2018 marquée par la bonne humeur et l'attachement à nos traditions (voir page 5). Pour 2018, l'efficacité de nos nouveaux outils et la formation des équipes commencent à se faire sentir.

Le chemin du succès est encore long et les « embuscades » encore nombreuses mais ensemble, avec l'action de tous, bénévoles, salariés et adhérents, nous irons loin.

La France est championne du Monde.

Faisons de La France Mutualiste une championne dans le monde de la mutualité, dans le monde de l'assurance et dans l'esprit de famille.



La France Mutualiste
Tour Pacific | 11-13 cours Valmy - 92977 PARIS LA DEFENSE Cedex
T. 01 40 53 78 00
www.la-france-mutualiste.fr

Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.
Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Directeur de la publication : Dominique Burlett, président – **Directeur de la rédaction** : Dominique Trébuchet, directeur général – **Comité de rédaction** : Brigitte Daeschler, Jacques Desbois, Nicolas Flambeaux, Vincent Godard, Tania Gombert, Charlotte Laour, Richard Pernod, Stanislas Perrin, Jean-Louis Urdu, Maud de Valicourt – **Réalisation** : The Progressive Company – **Impression** : BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul – **Dépôt légal à parution** : ISSN 1771-8031 – CPPAP n° 1119 M 07058 – **Crédits photo** : Adobe Stock, iStockphoto, Shutterstock, ECPAD, Vincent Fleuret, Compagnie Sans Lezard, Camille Boutet, Oise Tourisme - Photo de couverture : iStockphoto. Prix au numéro : 0,30 €
Est présent en ajout de ce numéro un encart jeté d'une page.

04 VOTRE MUTUELLE

Votre avis nous intéresse !

06 VOS CONTRATS

Comment bien anticiper sa succession

08 PATRIMOINE

À quel moment faut-il ouvrir un contrat d'assurance vie ?

10 AUTO HABITATION SANTÉ

Le Dossier Médical Partagé (DMP)

13 TRANSMISSION

Service national universel : la consultation est lancée

14 ESPRIT DE FAMILLE

L'expérience militaire au service de l'entreprise

& Vous

Avec le nouveau règlement général pour la protection des données (RGPD) en vigueur depuis mai 2018, votre mutuelle a nommé un expert dédié à ce sujet. Visionnez l'interview vidéo de Xavier Bertherat, délégué à la protection des données à La France Mutualiste. www.lafrancemutualiste.fr

Commander un livre ou un dvd de l'ECPAD

La remise de 30% est réservée aux lecteurs de La France Mutualiste & Vous du 15 septembre 2018 au 15 novembre 2018. Cette offre est non cumulable et n'est valable que pour une seule commande.

CODE PROMOTION : FM158

Renseignements : 01 49 60 59 88

- Par Internet : www.boutique.ecpad.fr

- Par courrier : sur papier libre, chèque à l'ordre de « L'agent comptable de l'ECPAD », ajouter 5,50€ de frais d'expédition forfaitaires. Adresse : ECPAD, 2 à 8 route du fort, 94200 IVRY-SUR-SEINE.



Suivez-nous !



EN CHIFFRES

35 000

C'est le nombre de travailleurs handicapés employés en France. Les 800 entreprises dites « adaptées » qui les accueillent sont présentes dans tous les secteurs d'activités : hôtellerie, bâtiment, environnement, alimentation, distribution, informatique... et 86 % des français s'accordent aujourd'hui à dire qu'elles peuvent être aussi compétitives que les autres.

Source : Enquête UNEA / CSA



2/3



Ce chiffre élevé des Français concernés par le dépassement de découvert bancaire au moins une fois par an est en voie d'amélioration : 24 % d'entre eux dépassent leur découvert 1 fois par mois contre 28 % en 2014. 40 % ne dépassent jamais leur autorisation, soit 5 points de plus qu'en 2014.

Source : Etude Panorabanques.com



+8,2 points

Le taux d'emploi des 50-64 ans a bondi entre 2007 et 2017 pour atteindre 61,5 %. Chez les 55-59 ans, cette croissance est même de +17 points ! En parallèle, le taux d'emploi des 25-49 ans perd 1,9 point.

Sources : INSEE, enquêtes emploi

62 ans

L'âge moyen de départ à la retraite continue d'augmenter. Il atteint aujourd'hui 61 ans ½ pour les hommes et 62 ans pour les femmes, avec une augmentation d'environ un trimestre par an depuis 2010.

Source : DREES



157 milliards \$

Les dépenses annuelles mondiales des consommateurs pour les applications mobiles devraient atteindre ce chiffre colossal en 2022, soit une augmentation de 92 % par rapport à 2017. Les raisons ? De plus en plus de smartphones et tablettes : fin 2018, on comptera 2,5 milliards d'utilisateurs de smartphones.

Sources : Prévisions App Annie 2017-2022 et Statista

40%

des sommes collectées par les plateformes de financement participatif concernent le « crowdfunding immobilier ». Au total, en 2017, les particuliers ont prêté plus de 100 millions d'euros pour aider à financer des projets immobiliers. Au premier semestre 2018, 62 millions d'euros ont déjà été récoltés.

Sources : KPMG, Fundimmo, Capital.fr





Votre avis nous intéresse !

La France Mutualiste est votre mutuelle. En répondant à ce questionnaire de manière anonyme, vous nous permettez de la faire évoluer pour vous apporter une qualité de service optimale. Merci de votre confiance et de votre participation !

1. Quelle est la probabilité que vous recommandiez La France Mutualiste à un proche ? *une seule case à cocher*

Pas du tout probable Extrêmement probable

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Pourquoi ?

SATISFACTION SUR NOS OFFRES

2. Comment jugez-vous la qualité de nos offres ? *une seule case à cocher*

Très haute qualité Haute qualité Qualité moyenne
 Qualité médiocre Qualité extrêmement médiocre

Pourquoi ?

NOTRE RELATION

3. Avez-vous contacté La France Mutualiste au cours des 6 derniers mois ?

Oui Non

Si oui, par quel biais ? *plusieurs choix possibles*

Rendez-vous avec un conseiller à l'agence
 Rendez-vous avec conseiller à domicile
 Par téléphone en contactant votre conseiller
 Par téléphone en contactant le service gestion
 Par courrier
 Par e-mail

4. Avez-vous été satisfait de votre dernier échange avec La France Mutualiste ?

Très satisfait Satisfait Moyennement satisfait
 Peu satisfait Pas satisfait

VOTRE MAGAZINE ADHÉRENT

5. Quelle est la probabilité que vous recommandiez le magazine adhérent La France Mutualiste et vous à un proche ? *une seule case à cocher*

Pas du tout probable Extrêmement probable

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Pourquoi ?

VOTRE ESPACE ADHÉRENT

6. Connaissez-vous votre espace adhérent ?

Oui Non

Si oui, à quelle fréquence consultez-vous votre espace adhérent ? *une seule case à cocher*

Plus d'une fois par mois
 Au moins une fois par trimestre
 Moins d'une fois par an
 Jamais

Si non, voir en page 7 comment y accéder.

Comment évalueriez-vous votre espace adhérent ? *une seule case à cocher*

Très haute qualité Haute qualité Qualité moyenne
 Qualité médiocre Qualité extrêmement médiocre

Pourquoi ?

7. Avez-vous d'autres commentaires, questions ou préoccupations à nous formuler ?

MIEUX VOUS CONNAÎTRE

8. Quels sont les produits que vous détenez à La France Mutualiste ? *plusieurs réponses possibles*

Épargne (Rentépargne, Actépargne...)
 Retraite (RMC, R4, Livret RM)
 Prévoyance (santé, assurance décès, emprunteur, obsèques)
 Assurance de biens (auto, habitation)

9. Quelle est votre année de naissance ? _____

10. Quelle est votre année d'adhésion à La France Mutualiste ? _____

Répondre par courrier

Remplissez cette page et renvoyez-la à :
 La France Mutualiste /
 DMIC, Tour Pacific,
 11-13 cours Valmy,
 92977 Paris La Défense
 Cedex

Répondre par Internet

www.lafrancemutualiste.fr,
 sur la page d'accueil,
 cliquez sur le lien
 et répondez en direct.

Une assemblée générale hautement symbolique

Au-delà de l'approbation des comptes et du vote de certaines mesures fonctionnelles, en complément des résolutions stratégiques prises à l'assemblée générale de mars, les délégués venus de toute la France à Chaumont-en-Vexin (60) ont pu découvrir les prochaines étapes du plan d'entreprise et assister à plusieurs temps forts liés au centenaire de l'Armistice avec entre autres, la visite de la Clairière de Rethondes.



Dépôt de gerbe au Monument aux Morts : Paul Deson - président de l'UNACITA, Dominique Burtlett - président de La France Mutualiste, Rose-Marie Antoine - directrice générale de l'ONAC-VG, Pierre Rambour - maire de la ville, Louis le Franc - préfet de l'Oise, Geneviève Darrieussecq - secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées



De nombreux échanges, comme ici entre Bernard Mehl et Alain Leray, délégués Dordogne, Gironde, Landes.



Remise de la médaille de La France Mutualiste à la secrétaire d'Etat.

Chiffres 2017

BILAN (présentation simplifiée – en millions d'euros)

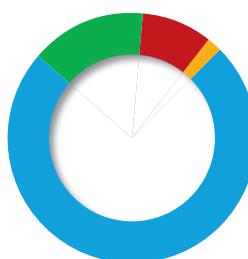
Actifs incorporels	0,2
Placements	7 418,1
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	288,1
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1,2
Créances	115,2
Autres actifs	255,3
Comptes de régularisation – actif	162,4
TOTAL DE L'ACTIF	8 240,4
Fonds propres	890,5
Provisions techniques	6 967,5
Provisions techniques des opérations en unités de compte	285,1
Provisions risques et charges	2,4
Autres dettes	41,8
Comptes de régularisation – passif	53,2
TOTAL DU PASSIF	8 240,4

COMPTE DE RÉSULTAT (présentation simplifiée – en millions d'euros)

Cotisations	375,4
Produits des placements	292,4
Ajustement ACAV (plus-values)	17,5
Autres produits techniques	0,7
Charge des prestations	- 418,9
Charge des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 16,7
Participation aux résultats (excédents)	- 147,6
Frais d'acquisition et d'administration	- 31,9
Charges des placements	- 36,0
Ajustement ACAV (moins-values)	- 0,1
Autres charges techniques	- 5,5
Produits des placements transférés au compte non technique	- 16,5
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	12,8
Produits des placements alloués du compte technique vie	16,5
Autres produits non techniques	0,1
Autres charges non techniques	- 1,2
Résultat exceptionnel	-
Impôts sur le résultat	- 10,8
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	17,4

Situation patrimoniale

Répartition des actifs de La France Mutualiste par grandes classes au 31.12.2017, en valeur de marché



72,3 % Produits de taux d'intérêts

15,5 % Immobilier

9,8 % Produits actions

2,4 % Monétaire

Comment bien anticiper sa succession

Lorsque survient le décès d'une personne adhérente à La France Mutualiste, et afin d'ouvrir le dossier de succession, les héritiers doivent prévenir la mutuelle et lui adresser l'acte de décès.

À réception de celui-ci, une lettre est envoyée au(x) bénéficiaire(s), indiquant les démarches à accomplir et les documents à fournir. Pour faciliter cette période toujours éprouvante de la perte d'un être cher, vous pouvez agir à plusieurs niveaux.

Mettre à jour la liste de ses bénéficiaires

Avez-vous bien indiqué toutes les personnes que vous souhaitez inscrire dans la clause bénéficiaire ainsi que la répartition entre chacune d'elles ? Les coordonnées sont-elles à jour ? Vérifiez également les noms, en cas de mariage ou de divorce.

Préparer un dossier complet

Compte tenu de la législation et des procédures en vigueur à ce jour, chaque bénéficiaire doit faire parvenir à La France Mutualiste :

- La copie recto/verso de sa carte nationale d'identité en cours de validité,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Les éventuels documents liés aux formalités fiscales inhérentes à la perception de capitaux issus de contrats d'assurance vie,
- Une déclaration d'option concernant les modalités de remboursement des capitaux,
- Un R.I.B. pour le paiement des capitaux.

En termes de délai, il faut prévoir un minimum de 45 jours pour gérer à son terme le règlement d'un contrat, et plus si des pièces complémentaires sont nécessaires. Pour faciliter les démarches de vos bénéficiaires, n'hésitez pas à laisser ces informations dans vos papiers.

Parrainer ses bénéficiaires pour favoriser un transfert de contrat

Grâce au parrainage, les conditions d'ouverture d'un contrat sont intéressantes. Et de cette façon, le montant de votre contrat d'assurance vie pourra être versée directement sur ce compte, venant

grossir l'épargne de votre bénéficiaire à moyen et long terme tout en lui permettant d'avoir accès à la fiscalité intéressante des contrats d'assurance vie.

Ouvrir un contrat pour régler les obsèques

C'est un sujet tabou et pourtant nombre d'héritiers doivent souscrire un prêt au dernier moment pour régler les obsèques d'un proche. Cela coûte cher, en moyenne 3 500 euros selon l'UFC-Que Choisir. Le contrat Funépargne de La France Mutualiste permet aux héritiers de ne pas se soucier des aspects matériels. Par ailleurs, la mutuelle proposera une offre clé en main pour l'organisation de vos obsèques. Vous trouverez plus d'informations dans le prochain numéro de votre magazine.

Effectuer des versements exceptionnels

Au lieu de laisser de l'argent dormir sur un compte courant, ou des comptes moins rémunérateurs, il est intéressant de le verser sur un contrat d'assurance vie, surtout si celui-ci a plus de 8 ans, la fiscalité en cas de rachat étant plus avantageuse.



Contactez nos conseillers

Par téléphone : **01 40 53 78 00**
(appel non surtaxé)

Via notre site internet :
www.lafrancemutualiste.fr

Nouveau

Une assurance emprunteur pour les Opex



Trouver une assurance emprunteur qui ne voit pas s'envoler les surprimes est une gageure pour les métiers à risque. Désormais, les militaires et forces de l'ordre peuvent bénéficier de l'assurance de prêt immobilier du groupe La France Mutualiste, y compris en cas d'opération extérieure. Et si l'engagé n'a pas de nouveau départ dans les 12 mois suivant un retour, la surprime peut être annulée en cours de contrat au retour sur le territoire français.

Par ailleurs, cette assurance protège l'emprunteur contre toute incapacité à rembourser son prêt, à savoir le décès,

la perte d'autonomie, l'interruption de travail ou l'invalidité permanente.

Vous souhaitez en bénéficier ?

Il vous suffit soit de faire un devis en ligne dans la rubrique « Emprunteur » de notre site www.lafrancemutualiste.fr, soit de remplir une demande de contact. Un conseiller vous rappellera pour discuter avec vous des modalités de souscription.

Retrouvez toutes nos assurances sur www.lafrancemutualiste.fr

RMC 1 avis de paiement par an

L'avis de paiement de rente est un document à caractère informatif. Il n'est pas nécessaire dans le cadre de démarches administratives. Pour des raisons économiques et écologiques, La France Mutualiste a donc fait le choix d'annualiser l'envoi de vos avis de paiement, au lieu du rythme trimestriel en vigueur jusqu'à fin décembre 2017. Désormais, votre avis de paiement annuel vous est adressé en avril. Vous avez donc reçu celui de 2018 et recevrez le prochain en 2019. Si le montant de votre rente évolue en cours d'année, vous avez la possibilité de faire une demande spécifique à : dga@la-france-mutualiste.fr

Doper son PEP bancaire ? C'est possible !

Transférer son Plan d'Épargne Populaire (PEP) bancaire sur un contrat d'assurance vie de La France Mutualiste, c'est profiter :

- de la fiscalité du PEP : exonération d'impôts sur les intérêts, possibilité de sortie en rente viagère exonérée d'impôt,
- de la fiscalité de l'assurance vie : capital transmissible hors fiscalité contrairement à celui du PEP bancaire qui est intégralement soumis aux droits de succession.

Consultez votre espace adhérent

Cette plateforme vous permet notamment d'accéder à la valorisation de vos contrats actualisée au jour près, à votre justificatif fiscal ainsi qu'à des formulaires de gestion. Vous y trouverez également les coordonnées de votre conseiller et les informations sur votre section de vote.

Si vous n'avez pas encore créé votre espace adhérent, il vous suffit de vous rendre sur notre site www.lafrancemutualiste.fr et de cliquer sur le bouton « ESPACE ADHÉRENT » en haut à droite. Pour activer votre compte, cliquez sur le bouton « JE M'INSCRIS » et suivez les instructions !

LE MOT

Assurance vie

À l'origine, ces contrats ont été conçus sur le modèle des « tontines », à savoir des associations d'épargnants qui s'engagent à investir à un horizon convenu au départ. Les assurés versaient des primes régulières et recevaient un capital s'ils étaient toujours en vie à la date donnée.

Désormais, l'assurance vie est un produit d'épargne permettant au souscripteur de percevoir des intérêts sur son contrat en fonction du capital investi. Tant que le souscripteur est en vie, il reste le bénéficiaire et titulaire des fonds et peut récupérer librement le capital et les intérêts. En cas de décès, le contrat sera dénoué et le capital et les intérêts seront transmis aux bénéficiaires désignés librement.

Grâce à sa souplesse, l'assurance vie est le placement préféré des Français. Entre janvier et juin 2018, 72,4 milliards d'euros ont été collectés, contre 68,3 milliards d'euros sur la même période en 2017.

À SAVOIR

Tout retrait sur un contrat d'assurance vie avant les 18 ans de l'enfant doit être approuvé par ses parents. Les grands-parents qui ouvrent un contrat au nom d'un petit-enfant peuvent aussi ajouter une clause de non-disponibilité de l'épargne jusqu'à ses 25 ans.

À quel moment faut-il ouvrir un contrat d'assurance vie ?

L'assurance vie est une véritable boîte à outils qui permet de répondre aux problématiques patrimoniales qui se posent à chaque âge de la vie.

Dès le plus jeune âge, les parents peuvent ouvrir un contrat d'assurance vie pour leurs enfants. Première solution, ils ouvrent un contrat à leur nom et désignent comme bénéficiaires leurs enfants qui toucheront le capital en cas de décès des parents. Les parents peuvent également ouvrir un contrat au nom de leurs enfants et alimenter le contrat de manière régulière ou ponctuelle.

En cas de besoin, jusqu'aux 16 ans de l'enfant, les parents pourront retirer les gains accumulés, mais pas le capital. L'enfant pourra profiter pleinement de son épargne dès sa majorité. L'intérêt d'ouvrir un contrat pour les plus jeunes est aussi de « prendre date » pour bénéficier d'une fiscalité plus douce après 8 ans de détention.

Préparer sa retraite

L'assurance vie est également une bonne solution pour les jeunes actifs qui veulent se constituer progressivement, et sans trop d'effort, une épargne en vue de leur retraite ou d'un achat immobilier. En plaçant, par exemple, 300 euros par mois, on peut accumuler 100 000 euros d'épargne en 20 ans.

L'allié des seniors

Les seniors, eux trouveront intérêt à ouvrir un contrat pour y placer, sans risques, un héritage, ou la vente d'une maison par exemple. Beaucoup utilisent également l'assurance vie pour favoriser un héritier car les montants placés ne sont pas intégrés dans une succession. Ou tout simplement pour préparer leurs retraites. Des systèmes de retraits

ou d'avances permettent d'obtenir des liquidités sans fermer son contrat.

Que se passe-t-il en cas de retrait avant l'échéance ?

Dans un contrat d'assurance vie, votre argent n'est jamais bloqué. Par ailleurs, le contrat peut être alimenté ou clôturé librement, n'importe quand. Des retraits partiels d'argent sont même possibles, sans fermer le contrat.

Cependant, pour favoriser l'épargne longue, le législateur offre une fiscalité avantageuse aux contrats de plus de 8 ans.

Avec l'entrée en vigueur du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), les gains sont imposés à 12,8% au maximum, pour tout nouveau versement sur un contrat d'assurance vie. Ce taux d'impôt sur le revenu s'applique lors de tout rachat avant le 8^{ème} anniversaire du contrat.

Le cap des 8 ans permet la défiscalisation partielle sur les gains de l'assurance vie grâce aux abattements (4 600 euros pour une personne seule et 9 200 euros pour un couple), ainsi qu'un taux d'imposition moindre pour la plupart des contribuables.

Pour les contrats d'assurance vie Euro croissance, les performances et le capital ne sont pas garantis en cas de retrait avant l'échéance.

OÙ VA VOTRE ARGENT PLACÉ EN 

ASSURANCE VIE ?



SUR DES FONDS
EN EUROS

Lorsque vous souscrivez un fonds en euros, votre assureur a l'obligation de garantir le capital investi. Les sommes sont donc investies majoritairement sur des obligations à faible risque, des emprunts d'Etat (dette souveraine), par exemple.

SUR DES FONDS
EN UNITÉS DE COMPTE

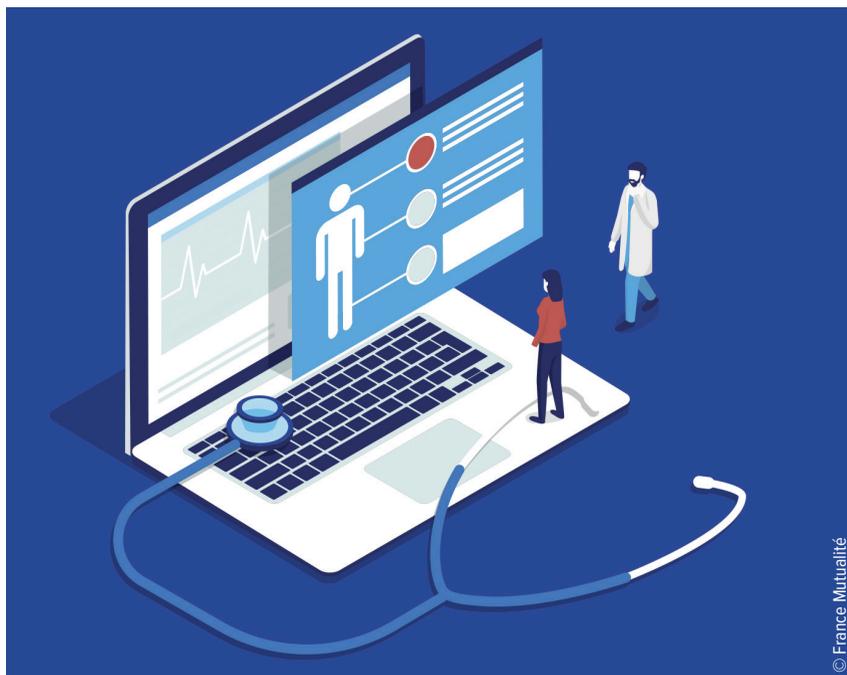
Ces fonds ne garantissent pas le capital mais offrent des performances plus élevées. Pour les obtenir, les assureurs proposent des actifs plus risqués mais plus rémunérateurs.

SUR DES FONDS
EURO-CROISSANCE

Produit hybride entre les fonds en euros et les unités de compte, le fonds Euro-croissance comporte une garantie en capital (cumul des versements effectués), qui peut être totale ou seulement partielle, mais qui ne s'applique qu'au terme d'une durée de détention contractuelle de long terme (8 ans et plus).

Santé

Dossier Médical Partagé : vers une prise en charge améliorée



facultative. Elle peut se faire directement en ligne, par le biais d'un professionnel de santé ou auprès de sa Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Dans tous les cas, votre consentement doit être clairement exprimé et vous avez la main sur la gestion de votre dossier : possibilité de consulter vos informations, de les masquer, et même de fermer votre DMP.

Ce nouveau service de santé publique vise à favoriser la coordination, la qualité et la continuité des soins, même si le numérique reste un peu compliqué pour une partie de la population et que la sensibilité des données mises en ligne peut en freiner certains.

**Bas-Rhin, Bayonne, Côtes-d'Armor, Doubs, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Puy-de-Dôme, Somme et Val-de-Marne.*

www.mon-dmp.fr

Après deux ans d'expérimentation dans 9 caisses d'Assurance Maladie*, le Dossier Médical Partagé (DMP) doit s'ouvrir en fin d'année à l'ensemble des assurés sociaux.

Proposé par l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé, le DMP est un carnet de santé numérique. Il centralise toutes les données telles que les antécédents (maladies, opérations, etc.), traitements, allergies éventuelles, comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, résultats d'exams (radios, analyses biologiques, etc.) ou encore remboursements de la Sécurité sociale.

Le projet, initié en 2004, a connu plusieurs évolutions mais ses objectifs sont restés constants : améliorer le parcours de soins et générer des économies, notamment en limitant la redondance des actes. Le DMP est conçu pour per-

mettre aux professionnels de santé de partager, sur une plateforme digitale, les informations utiles à la coordination de l'ensemble des acteurs prenant en charge le patient.

La confidentialité au cœur du dispositif

Le DMP est gratuit et confidentiel. Seuls les professionnels de santé autorisés par le patient y ont accès et peuvent consulter et ajouter des informations médicales. A titre exceptionnel, et si l'état du patient présente un risque immédiat pour sa santé, un professionnel de santé (ex : médecin urgentiste) peut alors accéder au dossier. Cette situation est appelée « accès en mode bris de glace ». En revanche, les organismes comme la médecine du travail, les assurances et les mutuelles n'ont pas accès au DMP.

Vous gardez le contrôle de vos données

Si elle est recommandée par les pouvoirs publics, la création du DMP reste

La dépendance, une préoccupation des Français

79 % des personnes de 45 ans et plus redoutent leur perte d'autonomie. Cette inquiétude est ressortie du sondage Harris Interactive présenté en juin dernier, lors du 42^e congrès de la Mutualité française. « Cette étude confirme à quel point la perte d'autonomie est une question primordiale pour les Français, confie Thierry Beudet, président de la Mutualité Française. La dépendance préoccupe d'autant plus les Français qu'ils ne s'y sentent pas bien préparés financièrement. »

Source : FNMF

Habitation

Taxe d'habitation : une suppression par étape

Promesse phare de la campagne d'Emmanuel Macron, l'exonération de la taxe d'habitation sera mise en place à partir de cet automne pour une partie de la population.

En effet, priorité est donnée aux 80 % de Français des classes moyennes et populaires, qui verront leur impôt baisser d'un tiers chaque année, et ce jusqu'en 2020. Les 20 % de Français plus aisés devraient également bénéficier de la suppression de cette taxe d'ici 2021, mais le calendrier de mise en place reste à finaliser. Si cet impôt est voué à disparaître totalement pour les résidences principales,

il est à noter que les résidences secondaires y seront toujours soumises.

Pour savoir si vous êtes éligible à cette réforme dès 2018, rendez-vous sur le site www.impots.gouv.fr. En donnant votre revenu fiscal de référence et votre nombre de parts, vous savez immédiatement ce qu'il en est.

Si vous devez vous acquitter de cette taxe en 2018

L'avis d'impôt de la Taxe d'Habitation (TH), lié à la Contribution à l'Audiovisuel Public (CAP), est géné-

ralement disponible (en papier et/ou en ligne) environ 3 semaines avant la date limite de paiement fixée au 15 novembre. Pour les résidences principales, il faudra payer effectivement le 15 novembre 2018 avant minuit. Le règlement en ligne par virement permet d'obtenir 5 jours de plus pour payer. Le prélèvement intervient 10 jours après la date butoir, soit le 25 novembre. Un délai jusqu'au 15 décembre 2018 est octroyé pour certains logements secondaires.

Auto

Êtes-vous bien assurés ?

Les véhicules non-assurés seront bientôt identifiés. Selon le FGAO (Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages), environ 700 000 automobilistes Français roulent sans assurance, majoritairement des conducteurs de moins de 35 ans.

À compter du 1^{er} janvier 2019, un fichier répertoriant les véhicules assurés sera à la disposition des forces de l'ordre, leur permettant, de fait, d'identifier facilement lors d'un contrôle un véhicule qui ne l'est pas ! En pratique, les assureurs alimenteront ce fichier en transmettant les informations liées aux contrats auto (type, validité, immatriculation, etc.). Les contrevenants risqueront une amende de 3 750 euros.



La Clairière de Rethondes, symbole de la paix retrouvée



À l'approche des commémorations du centenaire de l'Armistice, le 11 novembre prochain, l'Oise et la Forêt de Compiègne seront au cœur de l'actualité. Une visée sous les feux des projecteurs pour un lieu très discret choisi par le Maréchal Foch à l'automne 1918 pour la ratification du Traité de Paix du 1^{er} conflit mondial de l'histoire. Aujourd'hui, c'est un site de mémoire majeur de la Grande Guerre.

Le wagon de l'Armistice

Qui se serait douté qu'à proximité de la gare de Rethondes, non loin du front et du quartier général allié et dans la plus stricte discrétion, depuis le 8 novembre 1918, d'après négociations auraient lieu entre une délégation allemande menée par le plénipotentiaire allemand, Matthias Erzberger, le Maréchal Ferdinand Foch, généralissime des armées alliées et son fidèle second, le général Weygand, chef d'Etat-Major ? C'est en

effet en ce lieu stratégique, accessible facilement avec une double voie ferrée, hermétique à toute pression extérieure (et notamment celle des journalistes), dans le train même de la Compagnie des Wagons-lits réquisitionné par l'armée en 1918 et devenu le bureau et le poste de commandement du Maréchal Foch, qu'un texte capital est signé mettant fin à la Grande Guerre. La situation du lieu assure le calme, l'isolement et le respect de l'adversaire.

Le message du Maréchal Foch annonçant la fin de la guerre fut transmis par télégraphe aux commandants en chef des différentes armées alliées le 11 novembre à 5h15 : « Les hostilités sont arrêtées sur tout le front, à partir du 11 novembre, 11 heures (heure française). Les troupes alliées ne dépasseront pas, jusqu'à nouvel ordre, la ligne atteinte à cette date et à cette heure. »

Un musée à ciel ouvert

En 1922, le site de la clairière est aménagé par l'architecte Magès qui crée une allée de 250 mètres se terminant par un rond-point de 100 mètres de diamètre au centre duquel se trouve la « Dalle Sacrée ». Les emplacements des wagons de Foch et des plénipotentiaires allemands sont aussi matérialisés sur le sol par des dalles en granit. Un abri financé

par un riche donateur américain, Henry Arthur Fleming, permet d'accueillir, en 1927, le célèbre wagon qui commençait à se détériorer dans la cour des Invalides à Paris.

Le 21 juin 1940, Hitler s'installe à la place occupée dans le wagon par le Maréchal Foch presque 22 ans plus tôt et y ratifie la capitulation de la France. Soucieux de se débarrasser du symbole de la défaite allemande de 1918, le wagon est démonté et part en Allemagne où il sera détruit en avril 1945.

En 1950 la clairière de l'Armistice retrouve l'aspect qu'elle avait en 1940, et y accueille un « wagon frère » identique à la voiture 2419D. Chaque année, la clairière accueille une cérémonie commémorative nationale présidée par de hautes personnalités. Outre le wagon, deux salles présentent aux visiteurs une riche documentation et de nombreux objets relatifs aux deux grands conflits mondiaux.

Le 11 novembre 2018, la France, sous l'égide d'Emmanuel Macron, invitera à Paris tous les chefs d'États et de gouvernements des nations belligérantes pour une cérémonie de commémoration internationale. Une séquence bilatérale sera également organisée avec l'Allemagne.

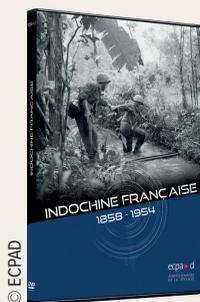
www.musee-armistice-14-18.fr

Dernier jour de guerre avant la paix

Sur le front de la Meuse, la guerre continue. Le commandant Charles de Berterèche de Menditte a ordre de franchir la Meuse. À la tête de ses troupes, il va mener une ultime bataille brutale et sanglante.

Le soldat de 1^{ère} classe Augustin Trébuchon, estafette de la 9^{ème} compagnie, titulaire de la Croix de guerre, tué à 10 heures 50 d'une balle dans la tête alors qu'il était porteur d'un dernier message pour son capitaine, a été le dernier mort de la Première Guerre mondiale dans le secteur. Mais, officiellement, il sera déclaré mort à Vrigne-Meuse le 10 novembre 1918 à 10 heures du matin. Dans la poche de résistance tenue par le 415^e RI au nord de la Meuse, ce fut le soldat Delalucque qui eut l'honneur de sonner le « cessez-le-feu » à 11 heures précises. Les pertes subies par les formations engagées par la 163^e division dans l'opération de franchissement de la Meuse et de conquête d'une tête de pont, au cours des journées du 9, 10 et 11 novembre 1918, furent de 96 tués et 198 blessés dont 68 tués et 97 blessés pour le 415^e RI. Ces pertes seront les dernières de la Grande Guerre.

La sélection de l'ECPAD, agence d'images de la Défense



Indochine française 1858-1954

Splendeur et déclin de la présence française en Indochine. Ce documentaire, réalisé à partir des archives photographiques, cinématographiques, sonores exceptionnelles et largement inédites de l'ECPAD, bénéficie également d'une riche iconographie de nombreuses institutions (Service historique de la Défense, Musée de l'image d'Épinal, Missions étrangères de Paris, Réunion des Musées nationaux).

DVD - Durée : 54 minutes - 14,90 €



La Garde Républicaine

Quatre films documentaires et de nombreux bonus retracent la chronologie de cette unité exemplaire : de la garde municipale de Paris en 1802 à l'actuelle garde républicaine. Une traversée de l'histoire politique et militaire de la France sur deux siècles.

DVD - Durée : 173 minutes - 19,90 €

Modalités de commande en bas de page 2

Service national universel : la consultation est lancée

Promis par Emmanuel Macron lors de sa campagne électorale, annoncé à grand renfort de communication fin juin pour une mise en place prévue à l'été 2019, le service national universel (SNU) fait maintenant l'objet d'une vaste consultation. En effet, des organisations de jeunesse et des acteurs associatifs jusqu'en septembre ; des jeunes eux-mêmes en métropole et outre-mer en septembre-octobre ; et enfin de la population française avec des études qualitatives et une enquête publique, en septembre-octobre également.

« Depuis quand n'avait-on pas ainsi sondé la jeunesse sur ses aspirations ? » a lancé le Président de la République au congrès de Versailles le 9 juillet dernier.

Rappelons que le projet comporte 2 temps :

- Une première phase obligatoire vers l'âge de 16 ans, d'un mois maximum, avec une partie en hébergement collectif.
- Une deuxième phase sur la base du volontariat, avec un engagement d'au moins 3 mois lié à la défense et la sécurité, à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement, ou encore au tutorat. L'actuel service civique sera aussi l'un des moyens d'accomplir cet engagement. 600 000 à 800 000 jeunes sont concernés. L'objectif du gouvernement est triple : impliquer davantage la jeu-

nesse française dans la vie de la nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'utilité nationale autour de valeurs communes.

POINT DE VUE

« Si le service national universel n'est pas obligatoire, il ne servira à rien et ne jouera pas son rôle de creuset social, carrefour de rencontres entre tous les milieux sociaux sans exception. »

Guy Lavocat, ancien officier de l'armée de terre, consultant en responsabilité sociale d'entreprise et management social des organisations, membre du groupe de travail sur le SNU.

Association des Militaires Entrepreneurs

L'expérience militaire au service de l'entreprise

Ils sont douze hommes. Pas en colère du tout, juste animés de la même envie de partager dans le monde civil les valeurs et les expertises exceptionnelles acquises dans le monde militaire. Issus de toutes les armées, de tous les âges et de tous les grades, ils ont lancé fin mai AME-France, l'Association des Militaires Entrepreneurs dont la vocation est de mettre en relation des entrepreneurs venus du monde de la Défense (anciens militaires ou réservistes) et d'autres du monde civil, en France et à l'international. Ils visent 2 500 adhérents d'ici 2020 et la reconnaissance « d'utilité publique » d'AME-France.

Interview de Vincent Fleuret, secrétaire général d'AME-France, ancien colonel de l'armée de terre et président de la société ARHO (ActionRhOps)

Comment est venue l'idée d'AME-France ?

Il y a un contexte favorable : l'image des militaires français n'a jamais été aussi positive*, en France comme à l'étranger. Parallèlement la micro entreprise** et le mode collaboratif sont en pleine expansion et tendent à devenir des modèles économiques très courants qui accueillent de nombreux militaires.

Il nous est apparu évident que nous devons agir à notre niveau et proposer une réponse centrée autour de notre éthique militaire, des valeurs d'entraide et de solidarité, du comportement acquis sous l'uniforme et entretenu dans nos entreprises respectives. C'est un concept qui fonctionne très bien aux Etats-Unis et le créneau était libre en France.

Comme disait Marc Delaunay, notre trésorier, au lancement de l'association « l'OTAN en rêve encore, l'AME va le faire ! ».

Quels sont vos objectifs ?

Nous souhaitons conduire une démarche proactive d'influence du monde économique au travers de projets sociétaux et commerciaux avec 3 objectifs principaux :

- partager des expériences, exporter nos valeurs militaires et d'entreprise et créer de la solidarité entre les membres mais aussi avec les blessés des armées que nous souhaitons aider et intégrer dans nos activités,
- accroître la visibilité et le développement des entreprises mises en œuvre par d'anciens militaires grâce à une plateforme « business »,
- nous coordonner pour « chasser en meute » sous une même marque afin de répondre à des marchés publics et privés en fédérant nos compétences et proposer des produits et services compétitifs et innovants. Cela devrait prendre la forme d'une société coopérative et participative (SCOP).

Il existe déjà des réseaux de militaires français dans le monde civil. Qu'apportez-vous de plus ?

Ce qui est unique dans notre projet de culture entrepreneuriale, c'est qu'il y a à la fois un objectif économique ambitieux, s'appuyant sur un vivier d'experts, et un sens sociétal très fort qui tient à cœur de chacun des membres. Car nous n'imaginons pas faire des affaires sans impacter positivement le monde qui nous entoure. L'autre atout est son ancrage régional (notre siège est à Pessac) et international (nombreux sont les ex militaires à s'implanter à l'étranger) permettant de rapprocher les acteurs locaux, régionaux, sectoriels, au sein de groupes permanents ou de circonstances pour entreprendre et installer des relations durables. Enfin nous souhaitons promouvoir cette démarche au travers d'un label « Entrepreneur militaire », symbole d'une communauté de confiance.



© Vincent Fleuret

Pouvez-vous nous donner un premier exemple concret ?

En octobre, nous allons mener un séminaire permettant à l'université de Bordeaux (1^{er} employeur de Gironde) d'optimiser process et fonctionnement de sa cellule de crise, suite aux grèves estudiantines qui ont duré 3 mois. Nous faisons intervenir, entre autres, un ancien colonel de brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et un ex-officier de gendarmerie, ancien adjoint au maire d'une grande ville, tous deux consultants auprès de la société MARS Analogies, membre d'AME-France.

Autres exemples, outre des apports d'affaires que nous permet le réseau (audit d'un partenaire potentiel localisé en Allemagne, marchés de tenues pour les forces de sécurité en Afrique), nous travaillons sur des projets d'offres opérationnelles de reconstruction « post-crise » partout dans le monde.

Qui peut intégrer votre association ?

AME-France accueille dans ses rangs deux catégories d'adhérents : les chefs d'entreprise, anciens militaires d'active ou réservistes opérationnels, qui font partie du premier cercle, mais également un deuxième cercle constitué de tous ceux qui partagent les valeurs et les objectifs d'AME et qui sont chefs d'entreprise « civils », dirigeants, cadres, anciens militaires reconvertis, banquiers, avocats, fonctionnaires, etc. Notre but est de rassembler dans notre réseau tous les acteurs intéressés par notre démarche, et de faire émerger une dynamique collective.

www.ame-france.fr

* 87% des Français ont une bonne opinion ou très bonne opinion des militaires (Odoxa-Dentsu Consulting pour Le Figaro et France Info, juillet 2018). Ils étaient 80% en 2015.

** 1,2 million de micro-entrepreneurs fin 2017, soit +11% en un an

La Fondation au Festival d'Avignon Off



Le Cabaret du Poilu, tel est le nom du spectacle monté dès 2015 par la Compagnie Sans Léopard en hommage à la Grande Guerre. Grâce au soutien, notamment, de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste, 21 représentations ont pris place avec succès au Festival d'Avignon Off du 6 au 29 juillet, faisant revivre en chansons les grands moments de 14/18 : Apprendrons-nous un jour, Viens Poupoule, La môme aux poilus, La Madelon, Louise, Dans les tranchées de Lagny... De leurs côtés, certains comités mutualistes ont fait venir la petite troupe dans leur région, à l'image de La Loire, qui a prévu une représentation en partenariat avec le Bleuët de France et le Souvenir Français, le 22 décembre à 20h30 dans la salle Aristide Briand de Saint-Chamond (à 15 km de Saint-Etienne).

Bande annonce du spectacle

<http://sanslezard.wixsite.com/compagnie-theatre>

Grande campagne de pub pour le centenaire du Bleuët de France

Dans la vaste famille de La France Mutualiste, il y a depuis longtemps l'œuvre nationale du Bleuët de France (ONBF) qui vient en aide aux victimes du terrorisme et blessés de guerre. Afin de commémorer le centenaire de sa création en 1918, la Carac et La France Mutualiste se sont unies pour participer au financement d'une belle campagne de publicité en télévision et affichage notamment, qui devrait fleurir partout en France au moment de la traditionnelle quête sur la voie publique du 11 novembre, mettant en scène une pupille de la Nation, une veuve et un militaire blessé.

Hommage à un ancien Opex

La France Mutualiste s'est engagée auprès de l'ANOPEX et a financé une partie des obsèques de Daniel Crépet, ancien militaire ayant participé à l'opération Daguet lors de la guerre du Golfe et devenu SDF. Un hommage lui a été rendu le 31 juillet dernier, à la collégiale Notre-Dame de Poissy.

Encore plus d'actus ?

Inscrivez-vous à la newsletter de La France Mutualiste sur notre site www.lafrancemutualiste.fr

ÉPARGNE RETRAITE

DU 17/09 AU 31/10/2018

200€
JUSQU'À
OFFERTS*

SOIT 20€ OFFERTS PAR TRANCHE
DE 1 000€ DE VERSEMENT

Vous aider à épargner, c'est ça l'esprit de famille !

* Pour tout versement sur un contrat Actépargne2, Funépargne, Rentépargne ou Livret RM, un abondement (versé à l'issue de la période de renonciation pour la souscription d'un contrat ou le 31/12/2018 au plus tard s'agissant d'un versement complémentaire) est offert, d'une valeur de 20€ pour un versement minimum de 1000€, et 20€ offerts en plus par palier de 1000€ dans la limite de 200€ d'abondement pour 10 000€ de versement. L'offre est limitée à un abondement par personne physique et par contrat et non cumulable avec toute offre en cours.

Cette offre pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment. La France Mutualiste se réserve le droit de prélever cette somme si l'adhérent procède à un rachat total ayant ouvert droit à l'abondement avant le 31/12/2018. L'offre est valable du 17 septembre au 31 octobre 2018 (date de réception de la demande complète au siège de La France Mutualiste faisant foi).

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific, 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex.



www.lafrancemutualiste.fr



01 40 53 78 00 (prix d'un appel local)

L'assurance d'un esprit de famille



la France
Mutualiste